



Compte-rendu du Comité de Programmation Leader Belledonne

Mercredi 9 Novembre 2016, 18h00, Goncelin

ANSELME Fernand	Groupeement des Sylviculteurs des Hurtières
BILLAZ Jean-Jacques	Espace Belledonne
BOUCHET-BERT-PEILLARD René	Commune La Ferrière
COLLOMB René	Bien Vivre en Val Gelon
CREUX Jean-Loup	Office de Tourisme de Cœur de Savoie
DUC Jean-François	Communauté de Communes de Cœur de Savoie
FEUVRIER Jean-Pierre	CEN Isère
GACHET Edith	Communauté de Communes de l'Oisans
GAULIARD Claude	CD Grésivaudan
GILLOT MEUNIER Michèle	CLD Métropole Savoie
JOSSERAND Jean-Yves	Commune St Martin d'Uriage
KOENIG Martin	Scènes Obliques
MICHON Bernard	Espace Belledonne
MORETTI Patrick	Fédération de Pêche de Savoie
PELLEGRINELLI Henri	Commune Vaulnaveys le Haut
REBUFFET Jean-Louis	Groupeement des Sylviculteurs de Belledonne
SIEURIN Guillaume	ADABEL
TEPPAZ Clément	Société d'Economie Alpestre 73
VENGEON Jean-Marc	Au fil de Belledonne
WEISS Stéphane	Région Auvergne-Rhône-Alpes
PEREZ Sylvie	Espace Belledonne
SUBIT Loris	Espace Belledonne

Excusés

ABBA Audrey	ADABEL
ARGOUD-PUY Yves	Commune Vaulnaveys le Haut
ARNAUD Benjamin	CLD de la METRO
AUDINOS Françoise	Grenoble Alpes Métropole
BEGOT Jérôme	Fédération de Chasse de l'Isère
BOUVIER Alain	Communauté de Communes Portes de Maurienne
CLARAZ Jean-François	Communauté de Communes de Cœur de Savoie
DEUDON Martine	Commune de St Alban des Hurtières
DUPENLOUP Jacqueline	Commune St Alban des Villards
FORTE Pierre	Communauté de Communes Grésivaudan
LEHMANN Christiane	Communauté de Communes Portes de Maurienne
LEYSSIEUX Daniel	Offices de Tourisme de Belledonne
PAGANO Audrey	CEN Isère
PRIVAT Bernard	CLD Alpes Sud Isère
ROSSET-BOULON Sandrine	Belledonne en Marche
SALVI Florent	Fédération des Alpages de l'Isère
VERDET Stéphane	Montagnes, Nature et Hommes
VENGEON Jean-Marc	Au fil de Belledonne

Ordre du jour :

1. Actualités du programme LEADER,
2. Validation du règlement intérieur et de la grille de sélection du GAL,
3. Présentation de la vie d'un dossier,
4. Présentation de projets (anciens et nouveau) pour sélection et programmation,
5. Point sur la consommation financière,
6. Questions diverses.

Document joint au compte-rendu :

- Diaporama projeté en réunion

Cette réunion débute tout d'abord par un tour de table de chaque membre du Comité de programmation.

Il est rappelé à chacun : son statut (titulaire ou suppléant) et quelle structure il représente au titre du comité de programmation.

Les coordonnées du binôme titulaire et suppléant ont été transmises à chacun afin qu'ils puissent s'organiser pour être présent aux différentes réunions.

Un titulaire peut se faire remplacer uniquement par son suppléant attitré qui lui pourra voter.

Si le titulaire est présent, lui seul a le droit de vote.

Il est également évoqué l'importance de la présence des membres publics et privés qui permet d'atteindre le double quorum, qui est une condition obligatoire pour prendre les décisions.

Bernard MICHON, précise que le double quorum est atteint, le Comité de programmation pourra donc sélectionner et programmer des projets.

Bernard MICHON, Président du Groupement d'Action Locale (GAL), remercie Stéphane WEISS de sa présence en tant qu'autorité de gestion.

Il est acté, à l'unanimité, que M. Bernard MICHON est le Président du GAL de l'Espace Belledonne.

1. Actualités du programme LEADER

Généralités

M. Bernard MICHON souhaite faire un point sur l'état d'avancement du projet de PNR. Une réunion est programmée fin novembre pour rencontrer les élus de la Région afin de leur présenter le projet de PNR et de connaître leur positionnement politique.

L'audition concernant le dossier de candidature Espace Valléen est elle aussi programmée à cette même période.

Généralités LEADER

Il est tout d'abord précisé que la convention tripartite a été signée le 12 septembre 2016, ce qui acte l'existence officielle du GAL et du Comité de programmation.

Cependant, le logiciel OSIRIS n'est toujours pas opérationnel, la date de sa mise en service n'est pas encore officielle. Cela induit une impossibilité d'engager et de payer les dossiers. Une version simplifiée de ce logiciel va être produite début 2017 mais uniquement destinée aux paiements des aides agricoles.

Evaluation LEADER

La question de l'évaluation a été posée lors de la construction du programme. Il a été décidé de mettre en place une évaluation en continu.

Une rencontre technique avec 6 autres GALs a été réalisée. Ces territoires souhaiteraient mener une évaluation commune (PNR Massif des Bauges et Chartreuse, Pays Voironnais, Boucle du Rhône en Dauphiné, Alpes Sud Isère et Terre d'Echo), c'est en ce sens qu'un cahier des charges a été rédigé collectivement.

Il a été envoyé à différentes universités au printemps. Une proposition conjointe entre l'IGA (Grenoble), Lyon II (master dev rural) et ISARA de Lyon (territoires et développement durable) a été donnée. Celle-ci s'est suivie d'une rencontre avec les professeurs concernés. Les ateliers des différentes universités étaient pratiquement tous complets pour l'année 2016 et le printemps 2017. De plus, notre demande via le cahier des charges s'est révélée peu précise, il faut retravailler les besoins de chaque territoire au sein de nos différentes instances : Bureau et Comité de programmation pour les mettre en commun par la suite.

Un travail débutera au 1^{er} trimestre 2017 et s'appuiera sur les résultats du stage de Gaspard Le GALL. Il permettra de valider les questions évaluatives.

Les appels à candidature

Les appels à candidature ne seront pas tous lancés à la même période, ils seront étalés tout au long de la mise en œuvre du programme LEADER. Leur parution sera concomitante avec les besoins et projets identifiés du territoire.

Les deux premiers appels à candidature concerneront « La reconquête agricole, ouverture des espaces » et le second sera dédié à « l'accueil en Belledonne et notamment l'amélioration des hébergements en lien avec le sentier des bergers (Haute traversée de Belledonne).

L'appel à candidature reconquête agricole

Plusieurs réunions techniques avec les différents partenaires (Région, Départements, communautés de communes...) ont déjà eu lieu.

L'objectif est d'écrire conjointement un appel à candidature avec d'autres partenaires afin de pouvoir assurer un taux d'aide publique aux porteurs de projets de 80%.

Afin de permettre cela, nous devons nous rattacher à une nouvelle mesure européenne 16.72 qui n'est pas encore activée politiquement au niveau régional. Il est donc nécessaire de travailler en étroite collaboration avec la Région afin de connaître ses attentes précises et les critères de sélection qui accompagnent cette mesure. La grille de sélection régionale devrait être opérationnelle début 2017.

En parallèle, le GAL poursuit la rédaction de cet appel à candidature.

L'appel à candidature « Accueil en Belledonne »

Plusieurs rencontres ont été réalisées avec les différents acteurs qui pourraient être concernés par cet appel à candidature afin d'identifier les besoins du territoire.

Durant l'été une ébauche de cahier des charges a été rédigé en interne.

Afin de finaliser cet appel à candidature nous devons attendre que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ait validé sa stratégie touristique notamment vis-à-vis du soutien aux hébergements. De plus, le Département de l'Isère doit voter ses aides touristiques en fin d'année.

Il est indispensable d'avoir des cofinanceurs qui puissent intervenir sur les mêmes dépenses éligibles que l'appel à candidature. Nous sommes dépendants de leurs politiques touristiques.

2. Validation du règlement intérieur et de la grille de sélection du GAL

Le règlement intérieur

Tout d'abord, l'animatrice rappelle les titres des différents articles du règlement intérieur.

Ce règlement avait déjà été présenté en Bureau LEADER et à l'avant dernier comité de programmation.

Le règlement est validé à l'unanimité par le Comité de programmation.

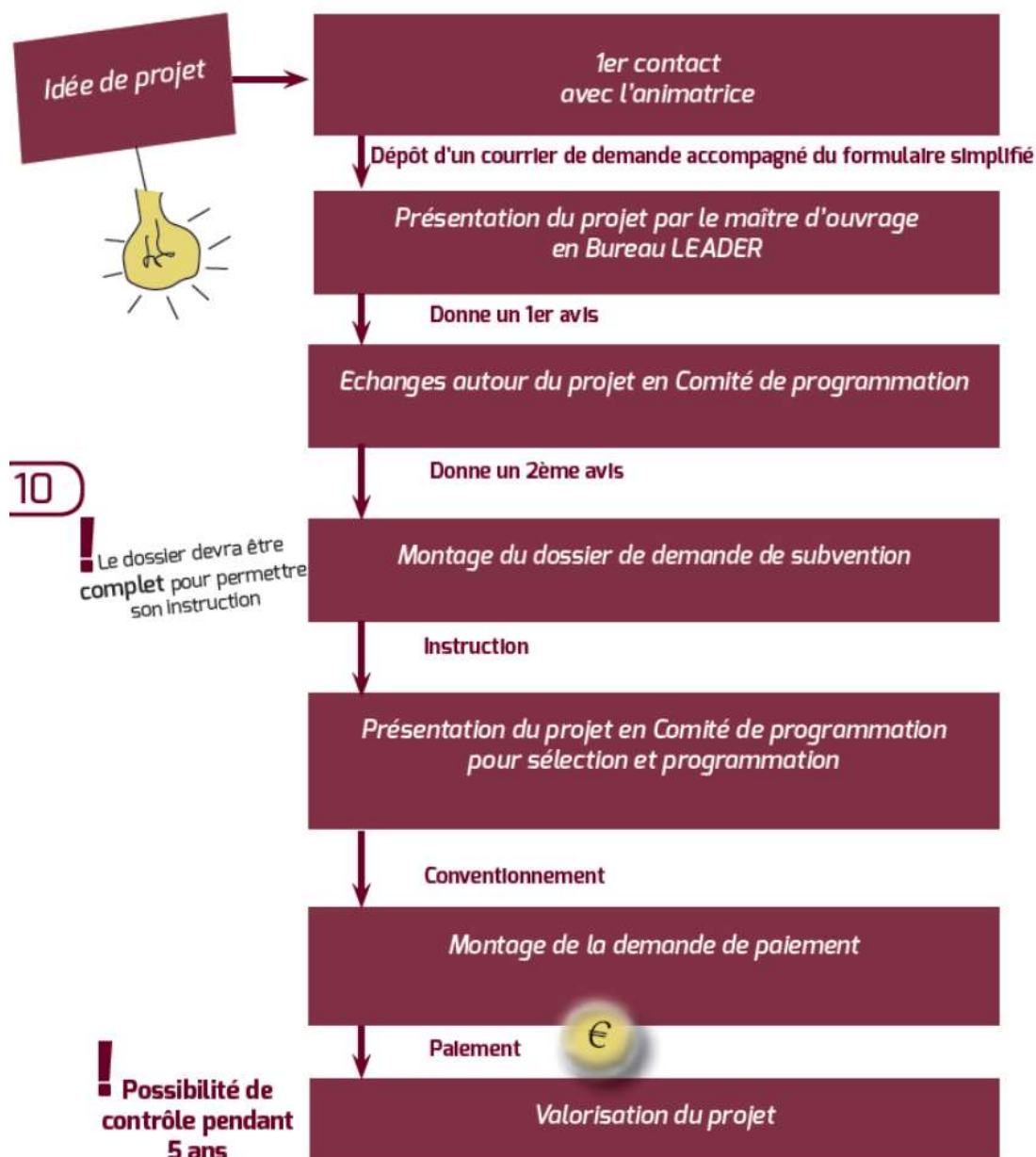
La grille de sélection

Une brève lecture de la grille de sélection est réalisée par l'animatrice. Cette grille a été construite avec le Comité de programmation et le Bureau LEADER. Elle a été testée en amont de la signature de convention.

La grille de sélection est validée à l'unanimité par le Comité de programmation.

Stéphane Weiss précise que si le comité de programmation souhaite faire évoluer la grille de sélection, c'est tout à fait possible, il suffit simplement de le valider en comité de programmation, pas de nécessité à faire un avenant.

3. Présentation de la vie d'un dossier



Le schéma représentant le circuit d'un dossier LEADER est présenté aux membres du comité.

Il est précisé que l'étape « échanges autour du projet en comité de programmation » n'est plus en vigueur. Cette étape était valable jusqu'à ce que le Gal ait signé sa convention qui lui permet, aujourd'hui, de pouvoir sélectionner directement des dossiers.

Nous n'avons pas mis volontairement le temps entre le dépôt d'un dossier et son paiement car à ce jour nous n'avons pas de visibilité étant donné que le logiciel OSIRIS n'est pas opérationnel. De plus, il y aura également divers facteurs qui influenceront la durée de vie d'un dossier tel que : le temps que le porteur de projet mettra à compléter son dossier, le temps d'instruction du dossier, le temps de réaliser la demande de paiement...

Ce schéma est inclus dans la plaquette de communication du programme LEADER.

4. Présentation de projets (anciens et nouveau) pour sélection et programmation

Proposition de sélection pour les 12 anciens projets

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant déposé	Montant FEADER	Montant instruit = montant sélectionné	Montant FEADER	Note de pré-sélection du CP du 26/06/16 Note sur 15 points
Agrifaune 2015	Fédération des Alpagnes de l'Isère	20 338,00 €	8 770,40 €	20 386,25	8809,00	10
Agrifaune 2015	Fédération des Chasseurs de l'Isère	18 530,07 €	7 324,06 €	18 529,66	7323,73	10
Agrifaune 2016	Fédération des Alpagnes de l'Isère	17 495,00 €	7 496,00 €	17 540,46	7 532,37	10
Agrifaune 2016	Fédération des Chasseurs de l'Isère	18 072,42 €	7 957,94 €	18 105,91	7 984,73	10
Sensibilisation, accompagnement et suivi ciblés des exploitations agricoles à la contractualisation des MAEC Belledonne	Communauté de Communes Cœur de Savoie	20 079,00 €	12 813,20	20 079,00	12 813,20	11
Sentier des Bergers 2015	Espace Belledonne	24 892,68	14 935,60	24 921,79	14 958,89	12
Sentier des Bergers 2016	Espace Belledonne	30 001,32	17 404,74	29 968,51	17 378,48	12
Animation gestion programme LEADER 2015	Espace Belledonne	42 233,91 €	23 029,61 €	43 587,85	24 382,92	pas de note
Animation gestion programme LEADER 2016	Espace Belledonne	103 052,35 €	62 506,29 €	96 207,90	55 661,84	pas de note
Candidature Espace Valléen	Espace Belledonne	31 899,65 €	12 759,86 €	31 899,65	12 759,86	15
Saison des Alpagnes 2016	Fédération des Alpagnes de l'Isère	24 092,20 €	10 048,76 €	24 095,68	10 051,54	10
Fête de la forêt de Belledonne 2017	Groupements des Sylviculteurs des Hurtières	11 000,00 €	5 300,00 €	9 661,80	4 229,44	a définir ce jour

A ce jour 23 dossiers ont été déposés au titre du programme LEADER Belledonne. Seulement 12 projets ont été proposés pour sélection car il manque des éléments pour les autres dossiers, qui ne nous permettent pas de réaliser leurs instructions.

Les 12 dossiers présentés pour sélection avaient déjà été étudiés et notés lors de l'avant-dernier comité de programmation du 26 juin 2016. La sélection officielle n'avait pas pu être faite car la convention n'était pas signée et de ce fait, le Comité de programmation n'avait pas d'existence officielle.

Il a donc été proposé de redonner uniquement les grandes lignes des projets et leur plan de financement.

Question relative aux projets Agrifaune : pourquoi il y a-t-il autant de projets Agrifaune ?

Réponse : il y a 4 dossiers Agrifaune car dans un souci de simplification et de gestion financière, il était plus pertinent que chaque partenaire (FDCI et Fédération des Alpagnes de l'Isère) dépose un dossier.

Remarques : Nous parlons beaucoup des Tétrasyres mais est-ce suffisant ? Il y a également d'autres problématiques. Il faudrait un projet plus étoffé, avoir d'autres actions que le débroussaillage.

Réponse : il serait nécessaire de proposer une réunion avec les chasseurs et les acteurs du territoire afin de pouvoir partager les résultats des projets Agrifaune.

Le comité de programmation a sélectionné, à l'unanimité, les 11 projets cités ci-dessus.

Proposition de sélection d'un nouveau projet :

- ✓ **Le projet : La fête de la forêt en 2017 sous maîtrise d'ouvrage du Groupement des Sylviculteurs des Hurtières. Ce dossier est présenté par M. Bernard MICHON**

Résumé du projet : faire découvrir la filière bois/forêt au grand public et susciter des vocations,

Descriptif : 9, 10, 11 juin 2017 à St Georges d'Hurtières,

- ✓ Accueil de 30 exposants de la filière bois,
- ✓ Démonstrations des outils de débardage, broyage...
- ✓ Echanges entre professionnels de l'énergie et de la construction bois,
- ✓ Conférences sur faune, flore et exposition thématique,
- ✓ Contes de nuit en forêt,
- ✓ Création d'un sentier ludique pour enfants,
- ✓ Marché paysan avec des producteurs locaux

Dépenses prévisionnelles		
Poste de dépense	Montant (HT)	% du montant total
Communication (affiche, programme, annonces presse radio...)	5 530,00 €	50,27%
Location de la salle et d'abris + signalisation	1 600,00€	14,54%
Animations (conférencier, jeu de piste, conteurs, musiciens, SACEM...)	3 870,00 €	35,19%
TOTAL	11 000,00 €	100%
Ressources prévisionnelles		
Ressources	Montant	% du montant total
LEADER- FEADER	5 300,00	48,18%
Conseil Savoie Mont Blanc	2 500,00	22,74 %
Communauté de Communes Porte de Maurienne	500,00 €	4,54 %
Commune de St Georges d'Hurtières	500,00€	4,54%
Autofinancement 20%	2 200,00	20%
TOTAL	11 000,00 €	100%

Remarques : dans les objectifs du projet, il est précisé que c'est une rencontre entre professionnels mais dans le critère « mise en réseau des acteurs » les professionnels ne

sont pas cités, nous retrouvons uniquement les institutionnels. Il faudra donc amender la fiche descriptive afin de faire ressortir la mise en réseau des professionnels.

Après discussion et analyse du projet en fonction de la grille de sélection le comité de programmation a décidé, à l'unanimité, de mettre **la note de 11/15 à ce projet et de le sélectionner**. (Cf : diagramme radar ci-dessous).

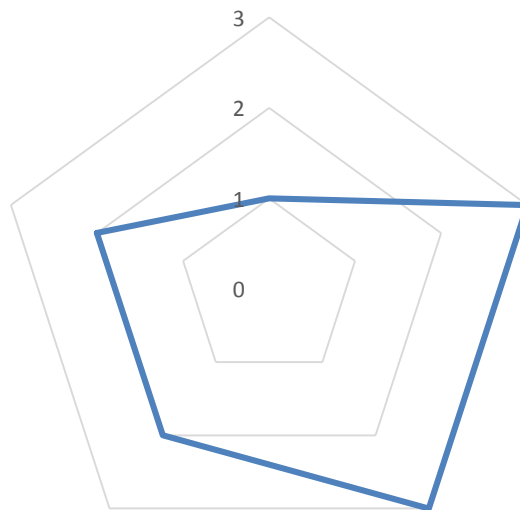
Note : 11/15

Lien à la priorité ciblée (dimension montagne / vallées) :

Prise en compte du public vallées dans le projet.

Les pratiques novatrices :

Projet novateur en Belledonne et duplicable sur le territoire



Transversalité thématique : répond à 4 enjeux :

- Identité de Belledonne
- Préservation du réservoir de ressources
- Maintien et renforcement de la vitalité sociale
- Organisation de l'accueil

Logique de mise en réseau :

La notion de réseau est une composante majeure du projet

Transversalité géographique :

Projet à l'échelle de la chaîne de Belledonne :
1^{ère} fête de la forêt à l'échelle du massif

Proposition de programmation de 6 projets

Les 6 projets présentés pour programmation ont été sélectionnés en première partie de ce comité de programmation. Les 6 dossiers sont complets.

Le comité de programmation a voté à l'unanimité la programmation de l'ensemble des dossiers présentés ci-dessous.

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Montant déposé	Montant FEADER	Montant instruit = montant sélectionné	Montant FEADER
Agrifaune 2015	Fédération des Alpages de l'Isère	20 338,00 €	8 770,40 €	20 386,25	8809,00
Agrifaune 2015	Fédération des Chasseurs de l'Isère	18 530,07 €	7 324,06 €	18 529,66	7323,73
Agrifaune 2016	Fédération des Alpages de l'Isère	17 495,00 €	7 496,00 €	17 540,46	7 532,37
Agrifaune 2016	Fédération des Chasseurs de l'Isère	18 072,42 €	7 957,94 €	18 105,91	7 984,73
Animation gestion programme LEADER 2015	Espace Belledonne	42 233,91 €	23 029,61 €	43 587,85	24 382,92
Candidature Espace Valléen	Espace Belledonne	31 899,65 €	12 759,86 €	31 899,65	12 759,86

4.Point sur la consommation financière

A ce jours, il y a eu 23 dossiers déposés au titre du programme LEADER Belledonne. Un dossier est en cours d'annulation.

Les 22 projets représentent un montant de FEADER prévu de 329 129.65 euros soit 19.91% de l'enveloppe sans compter la réserve de performance de 15% supplémentaire.

Vous trouverez le détail de la consommation financière prévue par fiche-action, dans le tableau ci-dessous.

Fiches actions	Montant du dispositif avec réserve de performance	Montant du dispositif sans réserve de performance	Montant prévisionnel de consommation au 09/11/2016	Montant restant à consommer
N°1 : Gestion partagée	400 000	340 000	79 842,27	260 157,73
N°2 : Valorisation des pratiques et produits agricoles et forestiers	350 000	297 500	27 346,44	270 153,56
N°3 : Accueil en Belledonne à travers l'éducation au territoire	390 000	331 500	62 948,96	268 551,04
N°4: Nouvelles manières de vivre et d'habiter en Belledonne	274 166	233 041	73 456,08	159 584,92
N°5 : Coopération	90 000	76 500	0	76 500,00
N°6 : Animation, gestion, communication et évaluation du programme LEADER	440 834	374 709	85 535,90	289 173,10
Total	1 945 000	1 653 250	329 129,65	1 324 120,35

De plus, nous avons détaillé la consommation financière de l'enveloppe LEADER selon les différentes étapes du dossier (sélectionné, programmé, engagé et payé).

Montant de FEADER prévu = déposé	Montant de FEADER instruit = sélectionné	Montant de FEADER programmé	Montant FEADER engagé = conventionné	Montant FEADER payé
329 129,65	183 886,00	68 792,61	0	0

Le profil de paiement que nous devons respecter est rappelé. Le GAL devra avoir payé 165 325 euros (10%) afin de respecter le profil de paiement mais à ce jour nous ne savons pas à quelle date le logiciel OSIRIS sera opérationnel donc nous sommes dans l'incapacité de procéder aux engagements et au paiements.

5. Questions diverses

Il est proposé aux membres du comité de programmation de faire part de leurs diverses interrogations.

Question : dans le cadre de l'appel à projet « reconquête agricole », quels seront les bénéficiaires éligibles ?

Réponse : les bénéficiaires éligibles sont cités dans la mesure 16.72 du PDR (commune, agriculteurs, collectivités...)

Le Président remercie les membres du Comité de programmation et lève la séance en indiquant que le prochain Comité de Programmation aura lieu en février ou mars 2017 à la mairie de Goncelin.

Bernard MICHON
Président de l'Espace Belledonne

